

On laboure les plantations d'orangers une fois chaque année, en décembre, janvier et février; et c'est alors qu'on les fume. Les uns leur donnent des engrais tous les ans, les autres seulement tous les deux ans. Après le labour d'hiver, on pratique un *bînage* par saison, afin de détruire les mauvaises herbes. A la fin de mai ou dans les premiers jours de juin, selon que la température est plus ou moins sèche et chaude, on commence les arrosements pour les con-

tinuer tous les 10 à 15 jours selon la nature du terrain, jusqu'au moment où surviennent les pluies d'automne.

La récolte des fleurs a lieu à partir de la fin de mai, et se prolonge jusqu'en septembre; on doit la faire tous les jours ou tous les deux jours. On doit aussi avoir soin de recueillir les feuilles, qui sont employées en médecine.

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS.

CHAPITRE VII. — DES PLANTES TINCTORIALES ET DE LEUR CULTURE SPÉCIALE.

SECTION I^{re}. — De la Garance.

Les anciens connaissaient l'usage de la garance et la cultivaient. PLINIE nous apprend que c'était une culture réservée aux pauvres, qui en tiraient de grands profits, et que cette racine était employée à la teinture des laines et des cuirs. DIOSCORIDE dit que la garance de Toscane, et principalement celle de Sienne, était renommée, mais qu'on la cultivait aussi dans presque toutes les provinces d'Italie. Cette culture devait être aussi commune dans les Gaules, car les invasions des barbares ne l'avaient pas détruite, lorsque, sous Dagobert, les marchands étrangers venaient l'acheter au marché qu'il avait établi à Saint-Denis. La tradition indique, vers le milieu du siècle dernier, l'introduction de la garance dans le comtat d'Avignon et la principauté d'Orange (aujourd'hui le départ. de Vaucluse); elle est due à un Persan nommé ALTHEN, venu dans le comtat d'Avignon vers l'année 1747, qui essaya sans succès la garance sauvage de cette contrée (*Rubia peregrina*), mais réussit complètement avec de la graine du Levant. Des tentatives furent faites aussi dans différentes parties de la France. Mais la garance ne s'était pas étendue dans d'autres provinces que le Comtat, la partie de la Provence qui avoisine la Durance, et l'Alsace, jusqu'à ces derniers temps où le mouvement agricole et commercial, qui a été la suite de la révolution, s'est aussi dirigé vers cette branche de culture.

La Garance cultivée (*Rubia tinctoria*, L.; en anglais, *Madder*; en allemand, *Farberrothe*; en italien, *Robia*; en espagnol, *Rubia*) (fig. 42) est une plante à racines vivaces et à tiges annuelles, de la famille des Rubiacées. Deux circonstances peuvent fixer une culture dans une contrée, à l'exclusion des autres: la nature du climat et celle du sol. Quant au climat, la garance, cultivée en Zélande et à Smyrne, paraît en braver l'effet; mais il est telle nature de terrain qui lui convient si spécialement, qu'il aura toujours pour sa production un avantage marqué sur ceux qui ont des qualités différentes.

§ I^{re}. — Nature des terres à garance.

Entouré de terres d'une nature très-diffé-

Fig. 42.



rente, qui ont toutes été soumises plus ou moins à la culture de la garance, j'ai pu comparer les frais qu'elles occasionent et leurs produits avec leur nature. Une expérience aussi répétée ne me permet guère de doute à cet égard. Cependant, ne voulant pas me borner à des données vagues et empiriques, j'ai soumis un certain nombre de ces terres à l'analyse chimique et à des expériences physiques, qui m'ont mis à même de définir clairement les qualités que doit avoir une véritable terre à garance. Parmi ces essais multipliés, j'en choisirai six qui m'ont paru réunir les variétés les plus communes de terre, et que je vais détailler. Ces terres sont: 1^{re} Une terre dite *palud*, blanchâtre par la sécheresse, noirâtre dans l'humidité, qui fait le fond d'une plaine arrosée par la Sorgue, et qui a été anciennement submergée par de vastes marécages qui suivaient le cours de cette rivière; partout où des eaux ont longtemps séjourné, on trouve une terre analogue. Ce bassin du départ. de Vaucluse est bordé par des collines qui contiennent beaucoup de gypse: c'est la terre à garance, par excellence, du département, médiocre terre à blé; elle contient beaucoup d'humus et de 90 à 93 pour cent de carbonate de chaux; 2^o une terre de dépôts nouveaux, prise vers les bords du Rhône, et produisant aussi